

VILLE DE SARREGUEMINES
PROCES VERBAL
DE LA 28° SEANCE PLENIERE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2017
ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la 27e séance du Conseil Municipal
2. Elections Sénatoriales – Désignation des suppléants
3. Décision modificative – Indemnités de sinistre
4. Carte scolaire – Mesures prévisionnelles pour la rentrée 2017
5. Attribution de subventions dans le cadre de l'opération MOSELLE JEUNESSE 2017
6. Attribution d'une subvention à la Ludothèque – « Journal Rap'porteur »
7. Contrat Enfance Jeunesse – Attribution de subventions 2017
8. Autorisation d'enchérir et d'acquérir des objets de collection pour le compte des Musées de Sarreguemines
9. Règlement des manifestations « Marché aux Plantes et à l'Artisanat d'Art Horticole » au Jardin des Faïenciers
10. Engagement de la Ville de Sarreguemines dans la démarche « Commune Nature Zéro Pesticide »
11. Acquisition du terrain d'assiette de l'usine de traitement des eaux potables – 41, rue Poincaré auprès de Voies Navigables de France (VNF)
12. Usage du droit de priorité par la Commune de Sarreguemines relatif à la cession de terrains appartenant à l'Etat sis rue de la Montagne
13. Lotissement du Forst – Commercialisation
14. Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) -Communication(s)
15. Divers
Néant

Par convocation en date du 22 juin 2017, Monsieur Céleste LETT, Maire, a invité le Conseil Municipal de Sarreguemines à siéger le 30 juin 2017, à partir de 18h00, pour sa 28° séance plénière.

Etaients présents sous la présidence de Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les Adjointes ZINGRAFF Marc, HECKEL Christiane, CUNAT Jean-Claude, SCHWARTZ Jean-Marc, HENNARD Armand, NICKLAUS Bernadette, DIDOT Carole,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux LEGERON Chantal, NILLES Denis, CORDARY Evelyne, (jusqu'au point n° 7), BUCHHEIT Arsène, FISCHER Jean-Williams, HEYMES-MUHR Marie-Thérèse, LIMBACH Dominique, GROUSELLE Marie-Catherine, DOLLE Luc, BEDE-VÖLKER Stéphanie, PEIFFER Denis, JUNG Sébastien, YILDIZ Leyla (à partir du point n° 2), BAUER Eric, FUHRMANN Caroline, SCHWARTZ Jean Philippe, BECKERICH Nicole, UHRING Nicole,

Ont donné procuration :

M. STEINER	à Mme HECKEL
Mme MULLER BECKER	à M. ZINGRAFF
M. MARX	à M. le Maire
Mme CORDARY	à M. SCHWARTZ Jean-Marc (à partir du point n° 8)
Mme LECLERC	à M. CUNAT
Mme VILHEM MASSING	à M. LIMBACH
Mme YILDIZ Leyla	à Mme NICKLAUS (jusqu'au point n° 1)
Mme LAVAL	à M. JUNG
Mme LAMPERT	à Mme DIDOT
M. SANITATE	à M. BAUER

Etait excusée : Mme GIANNETTI

Etaiement également présents pour les services :

Mesdames et Messieurs KIENY, Architecte Urbaniste, KIRCHMANN, Directeur de Cabinet, ALBERTUS, Responsable du Service des Sports, ATAMANIUK, Responsable du Service Culturel, BITSCH, Responsable du Service Communication, CHAMPON, Responsable du Service Jeunesse et Vie Associative, CORNET, Responsable du Service des Finances, GROSSMANN, Responsable des Ateliers, HENNEÇON, Responsable du Service des Ressources Humaines, HOFFMANN GODARD, Responsable du Service Enseignement et Cultes, LARCHER, Responsable de la Police Municipale, ROHR Christiane, Responsable du Service Réglementation/Environnement, SOLLAMI, Responsable du Service Informatique, HEMMERT, Conservateur des Archives, KIEFFER Julie, Directrice des Musées, WILL, de la Direction Générale des Services,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner **M. Luc DOLLE** comme secrétaire de séance. Il demande à ce dernier de procéder à l'appel nominatif des Conseillers Municipaux.

Monsieur le Maire explique que cette séance comporte deux originalités : d'une part, elle a lieu un vendredi au lieu d'un lundi sachant que la date du 30 juin 2017 a été imposée, au niveau national par le Ministère de l'Intérieur, pour procéder à la désignation des conseillers délégués et des suppléants en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2017. Ainsi, la séance prévue le lundi 3 juin a été avancée à ce jour. Par ailleurs, une seconde séance se tiendra dans la foulée de la première en raison d'une convocation d'urgence concernant la cession de l'abattoir à une entreprise privée. Point qui nécessitait effectivement d'être soumis à l'Assemblée Municipale très rapidement.

Après ces précisions et avant d'entamer l'ordre du jour, **Monsieur le Maire** salue le retour de **M. SCHWARTZ Jean-Philippe** qui, pour raisons professionnelles, avait dû s'éloigner quelques temps de Sarreguemines.

1. Approbation du procès-verbal de la 27e séance du Conseil Municipal

Le procès-verbal de la 27^{ème} séance est approuvé à l'unanimité.

2. Elections Sénatoriales – Désignation des suppléants

Monsieur le Maire ouvre le scrutin à 18H15.

Le nombre des conseillers en exercice est de 35.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Le Bureau Electoral, présidé par le Maire, est ensuite formé par la désignation de :

- **Mme LEGERON Chantal et M. NILLES Denis**, membres présents les plus âgés
- **Mme YILDIZ Leyla et M. SCHWARTZ Jean-Philippe**, membres présents les plus jeunes

du Conseil Municipal.

Monsieur le Député-Maire rappelle quelques précisions figurant dans la circulaire ministérielle adressée à l'ensemble du Conseil Municipal:

- dans les communes de 9 000 habitants et plus, les conseillers municipaux sont délégués de droit
- Le nombre de suppléants à élire pour la Ville de Sarreguemines s'élève à 9
- conditions pour être suppléant :
 - avoir la nationalité française,
 - ne pas être privé de ses droits civiques et politiques par une décision exécutoire,
 - dans les communes de 9000 hab et + , les suppléants sont élus parmi les électeurs inscrits sur la liste électorale de la commune
- ne sont autorisés ni les panachages, ni les votes préférentiels, ni les adjonctions, ni les radiations
- l'élection a lieu au scrutin secret à un seul tour et se fait sans débat
- les sièges sont attribués en fonction de l'ordre des candidats sur la liste
- le mode de scrutin est celui de la représentation proportionnelle avec application de la plus forte moyenne.

Monsieur le Député-Maire informe le Conseil Municipal que Mme MULLER BECKER en sa qualité de Conseillère Régionale et M. CUNAT, en sa qualité de Conseiller Départemental ont procédé à la désignation de leur remplaçant respectif et en ont informé Monsieur le Préfet selon la réglementation.

Monsieur le Député-Maire constate que deux listes de suppléants à élire ont été déposées, à savoir :

- Liste « Encore et toujours pour Sarreguemines »
- Liste « Sarreguemines – Proximité – Attractivité - Solidarité »

Il précise qu'il est encore possible, avant l'ouverture du scrutin, de déposer une liste qui comprendra au minimum 1 nom et au maximum 9 et devra respecter la parité.

Aucune autre liste n'est déposée.

Enfin, Monsieur le Député-Maire donne lecture des textes relatifs à la validité des suffrages, au déroulement du vote et à l'attribution des mandats.

Résultats du Scrutin :

- Nombre de votants	34
- Nombre de bulletins nuls	0
- Nombre de bulletins blancs	2
- Nombre de suffrages exprimés	32

Ont obtenu

- Liste « Encore et toujours pour Sarreguemines »	28 voix
- Liste « Sarreguemines – Proximité – Attractivité - Solidarité »	4 voix

Après application du quotient électoral puis de la plus forte moyenne, le résultat final du scrutin donne :

- Liste « Encore et toujours pour Sarreguemines »	8 sièges de suppléants
- Liste « Sarreguemines – Proximité – Attractivité - Solidarité »	1 siège de suppléant

Sont ainsi élus suppléants :

Liste «Encore et toujours pour Sarreguemines »

BUCHMULLER Armand
128, rue de Graefinthal à 57200 Sarreguemines
23/01/1956 à 67000 Strasbourg

LETT Bernadette
37, rue des Romains 57200 Sarreguemines
12/07/1953 à Sarreguemines

PORT Claude
11, rue des Champs à 57200 Sarreguemines
05/02/1937 à 75014 Paris

MEYER Christiane
69, rue des Romains à 57200 Sarreguemines
12/11/1953 à Sarreguemines

ENSMINGER Willy
17, rue Nationale à 57200 Sarreguemines
19/12/1932 à 67290 Rosteig

MISTLER Anne-Marie
41 B, rue de Deux Ponts à Sarreguemines
10/10/1954 à 57200 Neunkirch

BUCHHEIT Jean Marie
15, rue du Lycée à 57200 Sarreguemines
16/04/1947 à 57000 Metz

ROSTOUCHER Evelyne
16, rue Lavoisier à 57200 Sarreguemines
16/02/1951 à 57410 MONTBRONN

Liste «Sarreguemines – Proximité – Attractivité - Solidarité »

MOUZARD Nadine
10, rue des Espagnols
57200 Sarreguemines
Née le 24/01/1968 à Sarralbe

Monsieur le Député-Maire invite les Conseillers Municipaux à désigner la liste sur laquelle devra être choisi leur suppléant en cas d'absence lors du scrutin des sénatoriales. Un formulaire leur est remis à cet effet.

Ont choisi la liste **«Encore et toujours pour Sarreguemines »** : Mmes et MM LETT Céleste, ZINGRAFF Marc, STEINER Sébastien-Jean, HECKEL Christiane, SCHWARTZ Jean-Marc, HENNARD Armand, NICKLAUS Bernadette, DIDIOT Carole, LEGERON Chantal, NILLES Denis, MARX Jacques, CORDARY Evelyne, BUCHHEIT Arsène, FISCHER Jean-William, HEYMES-MUHR Marie-Thérèse, LECLERC Nathalie, LIMBACH Dominique, VILHEM-MASSING Dominique, GROUSELLE Marie-Catherine, DOLLE Luc, BEDE VOLKE Stéphanie, PEIFFER Denis, JUNG Sébastien, YILDIZ Leyla, LAVAL Audrey, LAMPERT Anne-Sophie,

Ont choisi la liste « **Sarreguemines – Proximité – Attractivité – Solidarité** » : Mmes et MM. FUHRMANN Caroline, SCHWARTZ Jean-Philippe, BECKERICH Nicole, UHRING Michel,

MM. BAUER n'a pas exprimé de choix ni pour lui-même ni pour M. SANITATE (procuration)

3. Décision modificative – Indemnités de sinistre

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur l'Adjoint Jean-Marc SCHWARTZ,

Considérant qu'il y a lieu de procéder aux réparations des dégâts suite à un sinistre,

Vu l'avis de la commission des finances,

Décide à l'unanimité

- d'inscrire, par voie de décision modificative, les sommes suivantes en dépenses et recettes :

Sinistres	Date des sinistres	Inscription dépense	Imputation dépense	Article Dépense	Service Gestion	Montant de l'indemnité	Imputation Recette
DEGATS DES EAUX Logement BLANC Sinistre n° 21.17	16/03/2017	3 456,00 €	011/ 33 21	615221	21BA	3 456,00 €	7788
DEGATS DES EAUX Logement NEU Sinistre n° 18.17	09/03/2017	350,00 €	011 / 212	615221	12EN	350,00 €	7788

Total : **3 806,00 €**

Total : **3 806,00 €**

4. Carte scolaire – Mesures prévisionnelles pour la rentrée 2017

M. SCHWARTZ Jean-Philippe demande ce qu'il est prévu pour les rythmes scolaires à la rentrée.

Monsieur le Maire indique qu'il va communiquer sur le sujet en fin de séance.

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Madame Carole DIDOT, Adjointe déléguée,

Vu le courrier de M. le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de la Moselle en date du 3 février 2017,

Vu le courrier de M. le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de la Moselle en date du 15 juin 2017,

Après en avoir délibéré,

prend acte

- du retrait d'un poste à l'école maternelle Maud Fontenoy
- de la création d'un poste à l'école élémentaire Maud Fontenoy

5. Attribution de subventions dans le cadre de l'opération MOSELLE JEUNESSE 2017

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur Jean-Claude CUNAT,

Vu la convention signée avec le Bureau de l'Animation Urbaine du Conseil Général de la Moselle le 10 mars 2010,

Sous réserve de l'obtention des cofinancements prévus,

Décide à l'unanimité

- d'accorder, au titre du projet MOSELLE JEUNESSE 2017, les subventions suivantes :

ASSOCIATION	Subvention attribuée
ABYSS	2 400,00
Amis boulistes	300,00
Boxing Club	180,00
Centre Socioculturel	700,00
Cercle Nautique	400,00
CSL Beausoleil	600,00
Ecole de Golf	600,00
Espoir aéronautique	150,00
Football Club Beausoleil Sarreguemines	1 480,00
Ludothèque	1 700,00
Lutte	200,00
Music Dance Connection	880,00
Sarreguemines Jump	1 000,00
Tonic Boxe	1 800,00
Triathlon club	200,00
TOTAL	12 590,00

Les crédits sont disponibles au budget primitif 2017, sur la ligne « projets jeunesse » au chapitre 65, rubrique 5220, article 65742.

6. Attribution d'une subvention à la Ludothèque – « Journal Rap'porteur »

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur Jean-Claude CUNAT,

Sous réserve de l'obtention des cofinancements prévus,

Décide sous 2 abstentions

- d'attribuer à la Ludothèque Beausoleil une subvention d'un montant de 6 000 € pour son projet « journal Rap'porteur »

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017 sous « animation urbaine » :

Chapitre : 65
Rubrique : 5220
Article : 65742

7. Contrat Enfance Jeunesse – Attribution de subventions 2017

Mme FUHRMANN constate que la subvention a diminué de 50 % par rapport à l'an dernier du fait de la défection d'une association participante. Elle demande s'il est prévu de chercher un nouveau partenaire pour remplacer celle-ci.

M. CUNAT évoque le dépôt de bilan de l'association Culture et Liberté qui proposait notamment l'activité « Cirque » et d'autres activités de plein-air.

Mme CHAMPON indique que le service est à la recherche d'un nouveau partenaire qui puisse reprendre ces mêmes activités afin d'assurer une continuité dans les actions.

Monsieur le Maire relève que ce n'est donc ni un désengagement de la Ville, ni le retrait d'un partenaire qui a induit cette situation mais tout simplement la défaillance de Culture et Liberté.

M. BAUER ne voit pas là matière à s'inquiéter et note que ces 25 000 € représentent une économie pour la Ville.

M. SCHWARTZ Jean-Philippe se dit en désaccord sur cette façon de voir les choses. « Je pense qu'il est important d'investir pour la jeunesse de Sarreguemines, celle qui demain sera à notre place. »

M. BAUER acquiesce mais estime que « l'éparpillement des deniers publics dans des associations dont le bénéfice pour la chose commune n'a pas forcément été démontré peut poser question. » Et d'ajouter : « Je pense qu'être soucieux des deniers publics où de la façon dont ces deniers sont dépensés peut retenir l'intérêt de nos concitoyens qui aimeraient voir l'impôt diminuer. »

Monsieur le Maire argue, non sans ironie, que la plus grande économie serait de supprimer toutes les subventions mais selon lui, on en mesurerait vite les conséquences. « Je pense que les opérations qui sont menées dans le cadre de ces dispositifs ont toute leur pertinence. »

M. CUNAT souhaite réagir sur le terme « éparpillement » utilisé par M. BAUER rappelant que les dispositifs partenariaux sont, pour la plupart, engagés depuis 10 ans. « Je préférerais la notion de ventilation entre des actions que nous reconduisons chaque année et des actions nouvelles que nous mettons en place avec des objectifs précis et des évaluations très pointues tant qualitativement que quantitativement. Le mot éparpillement peut faire penser à un manque de professionnalisme ce qui n'est pas juste pour le service qui fait un travail très rigoureux. »

M. SCHWARTZ Jean-Marc revenant sur les 25 000 € non utilisés évoque la possibilité de les mettre éventuellement à disposition d'associations Sarregueminoises oeuvrant dans le social.

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur l'Adjoint, Jean-Claude CUNAT,

Vu sa délibération du 11 octobre 2004,

Vu le Contrat Temps Libres signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle le 20 décembre 2004,

Vu le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle le 16 novembre 2007,

Vu l'avenant n° 2011-12 au Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle le 31 décembre 2011,

Vu la convention d'objectifs et de financements liée au Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle le 31 décembre 2014,

Vu l'avenant n°2 au Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle le 1^{er} janvier 2016,

Décide à l'unanimité

- d'attribuer les subventions d'un montant de 25 417 € à l'Association du Foyer Culturel, sous réserve de l'obtention des cofinancements prévus,
- pour les projets éligibles, de solliciter la participation de l'Etat, de la Caisse d'Allocations Familiales, du Département, de la Région et de toute collectivité ou Etablissement Public ou Privé susceptible d'intervenir sur ce champ.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017 sous : chapitre : 65, rubrique : 5222, article : 65742

8. Autorisation d'enchérir et d'acquérir des objets de collection pour le compte des Musées de Sarreguemines

M. SCHWARTZ Jean-Philippe demande quelle est la limite financière de cette autorisation d'enchérir.

M. CUNAT répond qu'elle ne peut s'appliquer que dans la limite de l'enveloppe votée au Budget soit 8 000 €.

Monsieur le Maire précise toutefois que s'il devait y avoir, comme par le passé, une opportunité particulière d'acquisition pour le Musée, alors il serait possible d'abonder cette enveloppe en puisant sur les dépenses imprévues.

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de M. l'Adjoint Jean Claude CUNAT,

Décide à l'unanimité

- d'autoriser Madame Julie KIEFFER, Directrice des Musées et Madame Stéphanie RICHARD, régisseuse des collections, à acquérir au nom de la Ville de Sarreguemines, des objets de collection dans le cadre de ventes spécifiques (publiques ou privées). Cette acquisition ne pourra se faire qu'après validation du projet d'achat et définition d'une somme maximale à investir par le Maire ou par l'Adjoint Délégué à la Culture

- dans la limite des inscriptions budgétaires annuelles
- et pour la durée du mandat

9. Règlement des manifestations « Marché aux Plantes et à l'Artisanat d'Art Horticole » au Jardin des Faïenciers

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de M. l'Adjoint, Jean Claude CUNAT

Décide à l'unanimité

- d'adopter le règlement de la manifestation « Marché aux Plantes et à l'Artisanat d'Art Horticole au Jardin des Faïenciers

10. Engagement de la Ville de Sarreguemines dans la démarche « Commune Nature Zéro Pesticide »

Monsieur le Maire souhaite apporter une précision. S'il se dit favorable à la démarche d'abandon des phytosanitaires, il estime cependant que certains lieux et notamment les cimetières doivent faire l'objet d'un entretien particulier. « Les citoyens ne comprendraient pas une végétalisation à outrance. Je tiens donc à ce que nos cimetières bénéficient d'un traitement qui leur réserve un minimum de dignité. Je ne veux pas être prisonnier d'une doctrine qui imposerait le "sauvage" partout. »

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Mme l'Adjointe Christiane HECKEL

Décide à l'unanimité

- de réaffirmer l'engagement de la Ville de Sarreguemines dans la démarche zéro pesticide
- d'autoriser M. le Maire à signer la Charte d'Entretien et de Gestion des Espaces Communaux proposée par la Région Grand Est et de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et Seine Normandie.

11. Acquisition du terrain d'assiette de l'usine de traitement des eaux potables – 41, rue Poincaré auprès de Voies Navigables de France (VNF)

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu la proposition de Voies Navigables de France visant la régularisation d'une occupation du domaine public fluvial sur la parcelle constituant le terrain d'assiette de l'usine de traitement des eaux potables – 41 rue Poincaré,

Vu l'estimation de France Domaine en date du 23 mai 2017,

Vu l'avis favorable des Commissions,

Décide à l'unanimité

- de procéder à l'acquisition, auprès de Voies Navigables de France (VNF), de la parcelle cadastrée section 22 n° 167 d'une contenance de 6,71 ares (constituant le terrain d'assiette de la station de traitement des eaux potables de la Ville) sise 41 rue Poincaré pour un montant de 40 000,- €,
- d'incorporer cette parcelle dans le domaine public communal,
- de solliciter auprès de VNF l'abandon de la créance due au titre de la redevance pour occupation temporaire du domaine public fluvial pour les années 2015, 2016 et 2017,
- les crédits nécessaires à cette acquisition (y compris frais d'actes et de notaire), sont à inscrire au budget général 2017 en dépenses comme suit : Chapitre 21 – 8240 – 2138 - 23FO
- de faire établir les actes de vente par devant un notaire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes définitifs ainsi que tout document qui s'y réfère.

12. Usage du droit de priorité par la Commune de Sarreguemines relatif à la cession de terrains appartenant à l'Etat sis rue de la Montagne

Point retiré.

13. Lotissement du Forst – Commercialisation

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de M. le Maire,

Vu la délibération du 18 février 2013 approuvant notamment le plan de composition du lotissement du Forst au quartier der Folpersviller et fixant le prix de vente à 8 700 € TTC l'are,

Vu la délibération du 20 janvier 2014 relative aux opérations de fin d'année 2013 indiquant que l'activité de lotisseur de la Ville et les ventes de terrains à bâtir entrent dans le champ d'application de la TVA,

Vu l'estimation de France Domaine,

Après avis favorable des Commissions,

Décide à l'unanimité

- de céder les lots de terrain à bâtir ci-après :

Lot	Section	N° de parcelle	Superficie	Acquéreurs	Prix TTC de vente	Dont TVA sur la marge	Observations
24	76	176/19	697 m ²	Mme Annette KUHN	60 639,00 €	7 871,55 €	
36	76	188/19	591 m ²	M. Gilles FUCHS	51 417,00 €	6 674,44 €	
<i>Total pour mémoire :</i>					112 056,00 €		

- d'autoriser M. le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de ces opérations.

14. Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) -Communication(s)

A – Renonciations à l'exercice du droit de préemption

Après consultation des Présidents des Commissions Municipales compétentes et des services intéressés, Monsieur le Maire a renoncé à exercer sur les immeubles ci-après désignés, le droit de préemption dont la commune est titulaire :

Section 10 n° 42	2 rue Edouard Branly	603 m ²
Section 8 n° 109	9 rue Douaumont	358 m ²
Section 41 n° 58	rue des Sports	320 m ²
Section 41 n° 59	35 rue des Sports	923 m ²
Section 2 n° 91	33 rue du Parc (lots 2, 5 et 10)	276 m ²
Section 26 n° 92/25	2 rue du Canal	170 m ²
Section 70 n° 146	7 rue de Sarreinsming	1170 m ²
Section 11 n° 241/80	place de la Bastille	2 m ²
Section 11 n° 245/78	rue Jean Jacques Rousseau	300 m ²

Section 11 n° 170/79	rue Jean Jacques Rousseau	216 m ²
Section 11 n° 243/79	rue Jean Jacques Rousseau	224 m ²
Section 3 n° 140	9 rue du Petit Paris	794 m ²
Section 3 n° 207	rue du Petit Paris	28 m ²
Section 3 n° 208	rue du Petit Paris	314 m ²
Section 3 n° 142	rue du Petit Paris	203 m ²
Section 3 n° 210	rue du Petit Paris	6 m ²
Section 11 n° 241/80	place de la Bastille	2 m ²
Section 11 n° 242/79	5 rue Jean Jacques Rousseau	373 m ²
Section 11 n° 245/78	rue Jean Jacques Rousseau (lots 3, 5 et 7)	300 m ²
Section 11 n° 241/80	place de la Bastille	2 m ²
Section 11 n° 242/79	5 rue Jean Jacques Rousseau	373 m ²
Section 11 n° 245/78	rue Jean Jacques Rousseau (lots 1, 2, 4, 6, 8 et 9)	300 m ²
Section 28 n° 111	80 rue de Woustviller	1669 m ²
Section 28 n° 112	rue de Woustviller	1822 m ²
Section 55 n° 551	61 rue de Ruffec	1011 m ²
Section 6 n° 121	6 rue de la Chapelle (lot 1)	315 m ²
Section 54 n° 260	58 rue des Romains	620 m ²
Section 12 n° 448/395	rue du Colonel Cazal	465 m ²
Section 12 n° 450/396	rue du Colonel Cazal	262 m ²
Section 12 n° 452/397	rue du Colonel Cazal	2873 m ²
Section 12 n° 478/257	rue du Colonel Cazal	97 m ²
Section 12 n° 480/258	rue du Colonel Cazal	105 m ²
Section 12 n° 482/263	rue du Colonel Cazal	199 m ²
Section 12 n° 517/249	cit� 5 ^{eme} Avenue	1034 m ²
Section 13 n° 1	Fayenceries de Sarreguemines	124956 m ²
Section 13 n° 2	Grosslehen	772 m ²
Section 13 n° 4	Grosslehen	1620 m ²
Section 13 n° 5	Grosslehen	59320 m ²
Section 13 n° 6	Rue Edouard Jaunez	2608 m ²
Section 13 n° 7	Grosslehen	465 m ²
Section 13 n° 8	Grosslehen	478 m ²
Section 13 n° 9	Grosslehen	463 m ²
Section 13 n° 10	Grosslehen	632 m ²
Section 13 n° 11	rue Edouard Jaunez	5571 m ²
Section 13 n° 12	rue Edouard Jaunez	1383 m ²
Section 13 n° 16	rue Edouard Jaunez	6176 m ²
Section 13 n° 17	rue Edouard Jaunez	19575 m ²
Section 13 n° 18	Neschbach	2591 m ²
Section 13 n° 19	rue Edouard Jaunez	3111 m ²
Section 13 n° 20	rue Edouard Jaunez	450 m ²
Section 13 n° 21	rue Edouard Jaunez	16080 m ²
Section 13 n° 22	rue Edouard Jaunez	576 m ²
Section 13 n° 23	rue Edouard Jaunez	587 m ²
Section 13 n° 24	rue Edouard Jaunez	1274 m ²
Section 13 n° 108	rue Edouard Jaunez	1889 m ²
Section 13 n° 167/25	rue Edouard Jaunez	442 m ²
Section 13 n° 182/109	Weihewiese	6220 m ²
Section 13 n° 224/114	Auen	802 m ²
Section 13 n° 226/113	Weihewiese	7531 m ²
Section 13 n° 232/107	Weihewiese	5780 m ²
Section 13 n° 246/116	Auen	316 m ²

Section 13 n° 321/3	Grosslehen	19866 m ²
Section 30 n° 436/20	10 rue de l'Abbé Krebs (lots 2, 4 et 5)	332 m ²
Section 18 n° 63	291 rue de la Montagne	2 m ²
Section 18 n° 64	291 rue de la Montagne	2628 m ²
Section 54 n° 95	4 rue Antoine Laurent Lavoisier	2098 m ²
Section 22 n° 332/70	2A route de Nancy	897 m ²

B – Utilisation des dépenses imprévues

La procédure des dépenses imprévues de l'article L 2322-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet à l'exécutif de la collectivité de répondre rapidement à des aléas budgétaires sans solliciter une décision modificative de l'assemblée délibérante.

Investissement

- Acquisition d'un broyeur de documents – Service Etat-Civil (2 448,60€)

A débiter Nature 020 fonction 0121 (D)*
A créditer Nature 2188 fonction 0220 (D)

- Acquisition d'une tondeuse à gazon – Conservatoire (600,00€)

A débiter Nature 020 fonction 0121 (D)*
A créditer Nature 2188 fonction 311 (D)

Une somme de 150 000,00 € est inscrite en dépenses imprévues au BP 2017 en investissement (020). Il reste après les utilisations ci-dessus **un disponible de 146 451,40 €**

Fonctionnement

- Remplacement centrale alarme Funérarium (1 424,40 €)

A débiter Nature 022 fonction 0121 (D)
A créditer Nature 615228 fonction 0262 (D)

- Confection d'étagères en régie Service Etat Civil (2 017,20 €)

A débiter Nature 022 fonction 0121 (D)
A créditer Nature 60632 fonction 0220 (D)

- Achat de matériel de conservation Musées (2 000,00€)

A débiter Nature 022 fonction 0121 (D)
A créditer Nature 60632 fonction 3220 D

- Raccordement fibre Moulin de la Blies (3 000,00 €)

A débiter Nature 022 fonction 0121 (D)
A créditer Nature 60632 fonction 3220 (D)

- Contribution versement FPIC (56 407,00 €)

A débiter Nature 022 fonction 0121 (D)
A créditer Nature 73928 fonction 01 31 (D)

Une somme de 250 000,00 € est inscrite en dépenses imprévues au BP 2017 en fonctionnement (022). Il reste après ces utilisations ci-dessus **un disponible de 175 153,18 €**

C – Demande de subventions – Manifestations organisées par le Service Culturel

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de l'Adjoint M. CUNAT,

En application de la délibération d'attribution du Conseil Municipal du 02/11/2015 à Monsieur le Maire, les demandes d'attribution de subventions auprès de l'Etat ou d'autres collectivités territoriales doivent faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal.

Cette communication concerne les demandes suivantes :

Année	Projet	Période prévisionnelle de réalisation	Identité du financeur sollicité	Montant réel de la subvention sollicitée	Montant prévisionnel du projet
	Festival Mir redde Platt	11/03/16 au 30/04/16	Région	4 956,21€	73 119 ,01 €
	Festival Mir redde Platt	11/03/16 au 30/04/16	Département	4 000 €	73 119,01 €
	Festival Mir redde Platt	11/03/16 au 30/04/16	DRAC	10 000 €	73 11901 €
	Festival de la St Paul	25 et 26/06/2016	Département	2 500 €	191 420 €
	Marché de Noël	1 ^{er} au 24/12/2016	Département	2 500 €	166 100 €
Année	Projet	Période prévisionnelle de réalisation	Identité du financeur sollicité	Montant prévisionnel de la subvention sollicitée	Montant prévisionnel du projet
	Festival Mir redde platt	15/03 au 10/04/2017	Région	25 000 €	67 688,70 €
	Festival Mir redde Platt	15/03 au 10/04/2017	Département	10 000 €	67 688,70 €
	Festival Mir redde Platt	15/03 au 10/04/2017	DRAC	10 000 €	67 688,70 €
	Festival de la St Paul	24 et 25/06/2017	Département	16 000 €	161 437,67 €
	Festival de la St Paul	24 et 25/06/2017	Région	16 000 €	161 437,67 €
	Festival de la St Paul	24 et 25/06/2017	DRAC	16 000 €	161 437,67 €
	Marché de Noël	26/11 au 24/12/2017	Département	5 000 €	165 000 €
	Marché de Noël	26/11 au 24/12/2017	Région	10 000 €	165 000 €

D – Rythmes scolaires

Mme DIDOT : « Nous avons reçu le décret relatif aux nouvelles dispositions sur les rythmes scolaires et même si nous avons déjà commencé à réfléchir sur cette problématique, il nous fallait toutefois attendre ce décret pour que les choses soient clairement établies. Il est proposé de respecter un temps de concertation avec les différents acteurs concernés par ce sujet : les parents, les conseils d'écoles, les associations qui assurent le fonctionnement du périscolaire avant de prendre la décision de passer à la semaine de 4 jours. Nous pensons que se précipiter s'avérerait catastrophique au niveau des décisions prises. La concertation nous permettra de répondre véritablement aux attentes du terrain et nous préconisons d'étaler cette concertation sur l'année scolaire 2017/2018 afin de préparer les choses pour la rentrée 2018. Toute l'organisation actuelle sera impactée et à revoir : les transports scolaires, les horaires dans les 23 écoles, la DSP pour le Périscolaire, le réaménagement du temps de travail des ATSEM, le fonctionnement des associations partenaires, et même l'emploi du temps des parents qui, pour certains, ont dû réorganiser leur activité en 2014. Il est donc indispensable de prendre en compte

tout ce qui gravite autour des rythmes scolaires or, la rentrée 2017, c'est demain. Aussi, nous souhaitons profiter de l'année à venir pour réfléchir, se concerter et préparer les modifications qui prendront effet à la rentrée 2018.»

Monsieur le Maire : « Je pense qu'il s'agit là d'une position de sagesse et (s'adressant à M. SCHWARTZ Jean-Philippe) j'espère qu'elle répond à vos attentes. D'une manière générale, autant je crois que c'est positif d'avoir la possibilité de modifier les rythmes scolaires, autant, et je reprends le titre d'un communiqué de l'ANDEV (Association Nationale des Directeurs d'Education des Villes) il faut éviter que la précipitation l'emporte sur la raison. J'ai lu ce jour un rapport du conseil d'école de la Blies où, par anticipation, les parents se sont exprimés à plus de 80 % pour un retour à la semaine de 4 jours. Cependant, le nombre de partenaires impliqués dans le dispositif nous impose de mener une concertation et d'ailleurs toutes les parties prenantes s'accordent sur le fait de mener cette concertation pendant l'année scolaire à venir. Il est un fait que certaines communes appliqueront les modifications dès la rentrée 2017 mais pour la plupart, ce sont celles qui travaillaient en régie. Elles sont donc, de ce fait, moins contraintes que nous. Nous allons donc prendre le temps, le temps de la raison. »

Avant de lever la séance, **Monsieur le Maire** rappelle que la Ville avait sollicité la Région pour l'aménagement d'un terrain synthétique au quartier Beausoleil. En réponse, la Région a donné son accord pour une subvention de 200 000 €. Elle a en outre accordé une participation de 25 000 € pour le Festival « Mir Redde Platt »

M ZINGRAFF prend la parole pour un hommage : « Dans la rubrique Vie Associative, un petit clin d'œil et un grand coup de chapeau à Roland MAGNANI, président historique du club de foot de Neunkirch, qui a passé une vie entière au service de son association et pour l'essentiel dans le comité. Il vient de se retirer après 30 ans de présidence. C'est une personne qui a fait énormément pour le sport à Sarreguemines et qui s'est aussi investie comme élu, comme nous tous, pour sa ville. Un grand coup de chapeau à lui. »

15. Divers

Néant

Liste des délibérations soumises au Conseil Municipal du 30 juin 2017 (28^{ème} séance)^o

1. Approbation du procès-verbal de la 27^e séance du Conseil Municipal
2. Elections Sénatoriales – Désignation des suppléants
3. Décision modificative – Indemnités de sinistre
4. Carte scolaire – Mesures prévisionnelles pour la rentrée 2017
5. Attribution de subventions dans le cadre de l'opération MOSELLE JEUNESSE 2017
6. Attribution d'une subvention à la Ludothèque – « Journal Rap'porteur »
7. Contrat Enfance Jeunesse – Attribution de subventions 2017
8. Autorisation d'enchérir et d'acquérir des objets de collection pour le compte des Musées de Sarreguemines
9. Règlement des manifestations « Marché aux Plantes et à l'Artisanat d'Art Horticole » au Jardin des Faïenciers
10. Engagement de la Ville de Sarreguemines dans la démarche « Commune Nature Zéro Pesticide »
11. Acquisition du terrain d'assiette de l'usine de traitement des eaux potables – 41, rue Poincaré auprès de Voies Navigables de France (VNF)
12. Usage du droit de priorité par la Commune de Sarreguemines relatif à la cession de terrains appartenant à l'Etat sis rue de la Montagne

13. Lotissement du Forst – Commercialisation

14. Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) -
Communication(s)

15. Divers

Néant

Le-Maire
Céleste LETT

Le Secrétaire
Luc DOLLE

Les Conseillers présents,

ZINGRAFF Marc		LIMBACH Dominique	
STEINER Jean		VILHEM MASSING Dominique	
HECKEL Christiane		GROUSELLE Marie-Catherine	
CUNAT Jean Claude		DOLLE Luc	
MULLER-BECKER Nicole		BEDE-VOLKER Stéphanie	
SCHWARTZ Jean- Marc		PEIFFER Denis	
HENNARD Armand		JUNG Sébastien	
NICKLAUS Bernadette		YILDIZ Leyla	
DIDIOT Carole		LAVAL Audrey	
LEGERON Chantal		LAMPERT Anne-Sophie	
NILLES Denis		BAUER Eric	
MARX Jacques		SANITATE Pascal	
CORDARY Evelyne		GIANNETTI Florence	
BUCHHEIT Arsène		FUHRMANN Caroline	
FISCHER Jean-William		SCHWARTZ Jean-Philippe	

HEYMES MUHR Marie-Thérèse		BECKERICH Nicole	
LECLERC Nathalie		UHRING Michel	